



**COMMUNE DE PRANGINS**  
**MUNICIPALITÉ**

**PRÉAVIS No 30/03**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE FR. 406'100.00**  
**EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE BOULANGERIE**  
**DANS LE BÂTIMENT COMMUNAL**  
**SIS SUR LA PLACE DU VILLAGE DE PRANGINS**

**MUNICIPAL RESPONSABLE :**  
**MONSIEUR ANDRÉ FISCHER**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**PREAMBULE :**

Par le préavis N° 12/02, la Municipalité a sollicité l'octroi d'un crédit de Fr. 873'000.00, en vue de la transformation du fournil sis sur la place du village de Prangins. Le coût total se montait à Fr. 970'000.00.

Un rapport de minorité a suscité un large débat, le préavis a finalement été refusé.

Après réflexion, la Municipalité a décidé d'étudier une **réalisation dans le tea-room du bâtiment de la Place.**

La Municipalité envisage la création d'un point de vente (boulangerie) dans le tea-room existant du bâtiment communal ceci, dans l'objectif d'obtenir une solution moins onéreuse que la transformation du four à bois et de permettre un meilleur rendement du tea-room existant en créant, ainsi, une interaction entre le point de vente et la salle à boire.

La Municipalité a donc mandaté le Bureau Ezéchiel et le Bureau technique spécialisé B & B, afin d'étudier un avant-projet avec estimation des coûts. Dans un deuxième temps, les bureaux en question ont reçu pour mission d'établir les appels d'offres dans le but de maîtriser au mieux les coûts de cette transformation.

**SITUATION FINANCIERE :**

La situation financière de la Commune vous a été communiquée avec le budget, le plan des investissements et l'arrêté d'imposition. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de notre plan d'investissements pour les années 2003 et suivantes, en se basant aussi sur la limite d'investissements arrêtée, provisoirement pour l'année 2003, à Fr. 1'550'000.00. Toutefois, la limite d'investissements définitive sera déterminée après le bouclage des comptes de l'exercice 2002. En effet, notre politique est d'investir sans emprunt supplémentaire à l'exception des investissements éventuels financés par des fonds affectés ou des loyers. Dans cette opération, le loyer escompté couvre environ la totalité de cette réalisation. L'amortissement sur 30 ans étant dans la norme, on peut en tout temps procéder à des amortissements extraordinaires, si les finances le permettent.

**CHOIX DES OPTIONS ET CONCEPTION :**

La Municipalité souhaitait intervenir le moins possible dans des éléments de structure et de technique, ce qui a limité l'étude dans l'espace actuel de l'établissement. L'implantation du point de vente a été naturellement prévue dans la zone tampon du tea-room, soit dans le prolongement du couloir d'entrée de l'administration communale et ceci, pour des questions évidentes de fonctionnement (proximité de la cuisine), d'accès et de limitation des coûts de

transformation de la salle actuelle. L'implantation du buffet a été modifiée dans l'objectif d'offrir la possibilité à une seule personne de gérer l'ensemble du commerce (tea-room, point de vente) et d'offrir une certaine logique au niveau des circulations.

Ce magasin ne sera qu'un point de vente, la production devra impérativement être réalisée sur un autre site. L'installation d'un petit four électrique aura pour but de cuire des croissants, pains ou autres.

En conclusion, ce projet offre une configuration esthétique et fonctionnelle permettant une exploitation avec un personnel réduit en développant une dynamique certaine entre le point de vente et le tea-room, tout en renforçant le caractère commercial du rez-de-chaussée de ce bâtiment.

### DESCRIPTIF DES TRAVAUX :

#### Bâtiment:

- Maçonnerie:
- . Installation de chantier.
  - . Arrachage de moquettes, dépose et évacuation d'une paroi mobile et dépose de plinthes en béton lavé.
  - . Diverses saignées dans le sol pour passage de tuyaux et écoulements, exécution de carottages pour divers passages d'éléments techniques et percement de mur en moellons pour passage ventilation.  
Divers rhabillages après passage des techniques, rhabillage des saignées au sol.
- Ventilation:
- . Adaptation de l'installation existante à la nouvelle configuration.
  - . Mise en place d'une conduite pour ventilation du four.
- Sanitaire:
- . Alimentation eau chaude / eau froide pour buffet + eau froide pour four y.c. raccordements. Fourniture et pose d'une batterie pour buffet.
  - . Mise en place et raccordement de divers écoulements (buffet + éléments réfrigérés).
- Electricité:
- . Mise hors tension et raccordement du tableau provisoire de chantier.
  - . Modification et adaptation du tableau général existant.
  - . Raccordement ventilation et compresseur.
  - . Modifications et équipements lumières et prises.
  - . Fourniture et pose lustrerie.
- Gypserie / peinture:
- . Création de cloison en carreaux d'Alba hydrofuge y.c. raccords au sol et plafond + lissage.
  - . Dépose soignée du faux-plafond plâtre existant.

- . Exécution d'un faux-plafond plâtre dans le magasin et le tea-room.
  - . Application de peinture émail sur mur de cuisine.
  - . Lessivage et application de nouvelle peinture sur pilier en béton y.c. couche d'accrochage.
  - . Diverses applications de peinture sur éléments bois.
  - . Application de papier peint lavable y.c. préparation des fonds.
  - . Application de peinture sur faux-plafond plâtre.
- Faux-plafond:
- . Dépose et adaptation du faux-plafond métallique de la cuisine.
- Menuiserie:
- . Divers travaux de retouches.
  - . Fourniture et pose d'une porte T 30 entre cuisine et magasin.
  - . Dépose et mise en dépôt du mobilier existant du tea-room, démontage et évacuation du buffet.
- Serrurerie:
- . Création d'éléments de séparation vitrés entre magasin et tea-room.
- Carrelage:
- . Fourniture et pose d'un grès cérame non émaillé, grand format pour zone vente y.c. plinthes. Carrelage posé sur revêtement existant.
- Moquette:
- . Fourniture et pose d'une moquette à haute résistance, collée en plein y.c. préparation du fond et pose de plinthes.
  - . Fourniture et pose de seuils éloxés.

#### Equipements d'exploitation:

- Froid:
- . Installation d'un compresseur à air avec raccords des éléments réfrigérés.
- Agencement vente:
- . Livraison et installation d'un présentoir, vitrine frigorifique pour boisson, vitrine pour pralinés, panetière, etc.
  - . Livraison et installation d'un four électrique.
- Enseigne:
- . Livraison et pose d'une enseigne lumineuse.
- Agencement tea-room:
- . Fabrication + pose d'un nouveau buffet.
  - . Adaptation et remise en place du mobilier existant.
  - . Livraison et installation d'éléments de décors.
- Nettoyage:
- . Nettoyage complet de fin de chantier.

**COÛTS :**

Basés sur un devis estimatif complet (Les soumissions seront rentrées pour la séance du Conseil communal)

**RECAPITULATIF GENERAL**

Maçonnerie	Fr.	12'500.00
Ventilation	Fr.	4'700.00
Sanitaire	Fr.	4'000.00
Electricité	Fr.	20'800.00
Froid	Fr.	10'000.00
Gypserie / peinture	Fr.	36'800.00
Faux-plafonds	Fr.	7'500.00
Menuiserie intérieure	Fr.	7'600.00
Serrurerie	Fr.	3'000.00
Carrelage	Fr.	6'600.00
Moquette	Fr.	10'900.00
Agencement	Fr.	160'000.00
Nettoyage	Fr.	2'000.00
Réserve	Fr.	25'000.00
Honoraires architecte	Fr.	40'000.00
Honoraires bureau technique (agencement)	Fr.	26'000.00

**TOTAL H.T.****Fr. 377'400.00**

TVA 7.6 %

Fr. 28'700.00

**TOTAL GENERAL TTC ET CREDIT DEMANDE****Fr. 406'100.00**  
=====Pour information :

Honoraires déjà dépensés

Fr. 10'000.00  
=====**CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS**

vu

le préavis municipal No 30/03 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 406'100.00**, en vue de la création d'une boulangerie dans le bâtiment communal, sis sur la place du village de Prangins,

ouï

le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que

ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

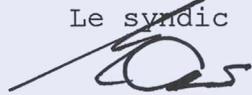
**DECIDE**

- 1) d'adopter le préavis municipal No 30/03 concernant la demande d'un crédit de **Fr. 406'100.00**, en vue de la création d'une boulangerie dans le bâtiment communal, sis sur la place du village de Prangins,
- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 406'100.00**, pour la réalisation des travaux en question,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de **Fr. 13'540.00** par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 janvier 2003, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



H.-R. Kappeler



Le secrétaire



A. Badel

Annexe : 1 plan.

Hall bâtiment communal

75 102 178

Cuisine

Surf. au sol : 15.66 m<sup>2</sup>

Réduit

Zone sanitaires

72 131 6 138

Galerie

60

234

20

355

20

234

742

234

20

60

76

80

78

65

248

248

295

65

241

28

Dépôt

Surf. au sol : 6.80 m<sup>2</sup>

Vente

Surf. au sol : 32.02 m<sup>2</sup>

Tea-room

Surf. au sol : 45.97 m<sup>2</sup>

Buffet

95<sup>5</sup>

94<sup>5</sup>

124<sup>5</sup>

108

135

78<sup>5</sup>

106

Terrasse

<b>PROPRIETE DE:</b> Commune de & à 1197 Prangins	<b>CREATION D'UN TEA-ROOM          SOULAGEUSE DANS LE          BATIMENT COMMUNAL</b>	N° plan: 2002/25 N° Plan: 1.001
	<b>AVANT-PROJET</b>	<b>TEAPRA</b>
		<b>REZ-DE-CHAUSSEE</b>
<small>           BUREAU  <b>EZÉCHIEL</b>            GEOMETRES-BACHELIERES &amp; MAITRES D'OUVRAGE            ASSOCIEES S.A.            1, rue de Bâle - 1870 Prangins            Tél. 021 811 10 10 Fax 021 811 10 11         </small>		<small>           Date: 08 Ept: 1.00 Date: 11/2002         </small>